

DIALOGUE & SOLUTIONS DURABLES

Accompagnement et médiation

Au Service des Acteurs Ruraux, Publics et Economiques



Didier RICARD

Accompagnateur de Projets et d'Organisations

Médiateur • Facilitateur

06 43 87 28 86 www.ppd-mediation.fr



QU'EST-CE QUE LA MEDIATION ?

Qu'il s'agisse de projets ou de différends en matière civile, commerciale, administrative ou sociale, à l'intérieur d'une organisation, ou entre plusieurs parties prenantes, sociétés de tous genres, collectivités territoriales, associations, personnes physiques...

La médiation :

- permet et facilite la création de **SOLUTIONS CONSTRUCTIVES, DURABLES, VOIRE INNOVANTES**.
- est un processus structuré basé sur l'autonomie et la responsabilité des parties prenantes, pour

DEVELOPPER DES PROJETS

ETABLIR OU RETABLIR DES RELATIONS

PRÉVENIR OU REGLER DES DIFFÉRENDS

Ce processus est **EFFICACE ET RAPIDE**, pour prévenir ou sortir d'une situation tendue, en faisant appel à un tiers, le Médiateur.

Le but de la médiation n'est pas de fournir une solution aux acteurs. Ayant la connaissance du contexte, les acteurs sont les mieux placés pour coconstruire ensemble la meilleure solution. Le plus souvent, il ne saurait en exister de plus viable et naturelle.

Le contenu de la médiation est **CONFIDENTIEL**. Les personnes s'engagent à ne dévoiler à l'extérieur que ce dont elles conviennent ensemble. Le médiateur ne peut être amené à témoigner du contenu des échanges.

Le Médiateur est **UN TIERS NEUTRE, IMPARTIAL ET INDÉPENDANT**, adhère à la Charte de déontologie du Conseil National de la Médiation. Facilitateur de dialogues, il aide les personnes à bâtir elles-mêmes des solutions.



AVANTAGES D'UN PROCESSUS DE MEDIATION

ECONOMIE

Limitation des dépenses engagées et perspectives de gains, amélioration de performance (coût moindre à celui des temps perdus, pertes de production, voire d'un procès).

EFFICIENCE

Le projet ou l'accord sont durables, étant construits consensuellement.

En cas de litige, l'accord peut avoir force de loi, avec demande au juge de son homologation afin de le rendre exécutoire.

RAPIDITÉ

Prévenir fait gagner du temps. En médiation curative, quelques séances d'une à deux heures peuvent suffire.

FLEXIBILITÉ

Suivant le sujet à traiter, notamment en organisation d'entreprise, le processus de médiation est adapté à la situation : accompagnement collectif, médiation transformative, facilitatrice, curative,...

LIBERTÉ

La médiation est un processus libre et éclairé, les personnes sont responsables et abordent en connaissance les différents niveaux d'opportunités et de risques (économiques, psychosociaux, juridiques, techniques, culturels...).

CONFIDENTIALITÉ

Les mots échangés et documents produits restent secrets à l'égard des tiers (y compris à l'égard du juge en cas de litige). Est communiqué à l'extérieur ce qui est décidé ensemble.

DES DOMAINES D'INTERVENTION

COMMERCIAL	TRAVAIL	IMMOBILIER	AGRICULTURE	TERRITOIRE
Affaires Contrats Associés Fiscalité	Organisation Changement QVCT / RPS Harcèlement	Indivision Copropriété Locataires Vente	Baux Associés Succession Filière	Administrations Aménagement Environnement RSE
FAMILIAL	CITOYENNETÉ	VOISINAGE	SCOLAIRE	SANTÉ
Succession Couple Enfants Divorce	Quartier Economie Sociale et Solidaire Association	Servitude Limites Nuisances Riverains	Harcèlement Pairs Discipline Equipe	Médecins Patients Hôpital Equipe

L'ACCOMPAGNEMENT PEUT ÊTRE MENÉ A TOUT MOMENT, **EN AMONT DE MANIERE PREVENTIVE** (MEDIATION DE PROJETS), PLUS TARDIVEMENT **EN PHASE TENSIONS, CONFLITS**, AVANT, PENDANT, APRES OU EN DEHORS D'UNE PROCEDURE JUDICIAIRE.

DES SITUATIONS EN MILIEU AGRICOLE

● RELATIONS SOCIALES & SALARIES

- Tensions au sein des familles (fratries, couples, intergénérationnel...),
- Isolement, épuisement professionnel,
- Conflits avec des salariés (contrat, conditions de travail, rupture).

● ORGANISATIONS & SUCCESSION

- Conflits entre associés d'une exploitation, d'une coopérative...
- Accompagnement en cas de difficultés de communication ou de prise de décisions,
- Problème de succession, transmission d'exploitation, évaluation parts sociales...

● CONTRATS & OBLIGATIONS

- Non-exécution de contrats (commerciaux, baux ruraux...),
- Litiges avec les Organisations de Producteurs (OP), Coopératives (prix, clauses...)...
- Différends avec organismes, administrations, banques...

● VOISINAGE & FONCIER

- Problèmes de mitoyennetés, servitudes et droit de passage,
- Litiges avec des riverains (bruit, odeurs, environnement),
- Différends sur le foncier (fermage, concurrence à l'achat, dégâts).

DES SITUATIONS SUR DES SUJETS TERRITORIAUX

- **MÉDIATION TERRITORIALE : Relations Usager - Collectivité - EPCI**
 - Traitement de griefs de citoyens de manière équitable, gratuite pour l'utilisateur, et agile pour les acteurs publics (*cadre Loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 – une déontologie spécifique*).
 - Médiation Institutionnelle (totale) : un service permanent au sein de la collectivité ou de l'EPCI.
 - Médiation Ponctuelle : un médiateur externe pour des dossiers complexes ou occasionnels.
- **ORGANISATIONS & COOPÉRATION TERRITORIALE**
 - Blocages : prises de décision collective / mutualisation de services / compréhension compétences...
 - Amélioration des relations ou gestion positive de conflits intra et inter Services / Collectivités / EPCI...
 - Conflits avec des prestataires externes, titulaires de marchés publics, institutions locales (retards, non-conformité, qualité des prestations, incompréhensions...).
- **AMÉNAGEMENT & DÉVELOPPEMENT (Intra & inter projets)**
 - Accompagnement de projet pour prévention ou gestion positive de différends.
 - Conflits entre élus, services techniques et parties prenantes (Urbanisme, Projets d'Aménagement...)
 - Opposition de riverains ou d'associations à un projet local.
- **VOISINAGE, FONCIER & USAGES RURAUX**
 - Problèmes de mitoyennetés entre domaines publics et privés.
 - Facilitation des relations avec usagers, riverains, agriculteurs, entreprises locales...
 - Différends sur la gestion de biens ou d'équipements publics.

DES SITUATIONS POUR LES ACTEURS ECONOMIQUES & PARTENAIRES

● ENVIRONNEMENT D'AFFAIRES & ENGAGEMENTS

- Régulation de relations clients, partenaires, institutions, fournisseurs, sous-traitants...
- Médiation sur les baux commerciaux ou baux précaires (révisions, charges, travaux...).
- Facilitation des rapports de voisinage et d'implantation (nuisances, accès, vie des riverains...).

● RELATIONS PARTENAIRES, CONSEILS & RÉSEAUX

- Médiation lors de blocages contractuels ou financiers...
- Résolution de différends avec les conseils habituels (experts, notaires, géomètres, avocats).
- Fluidification des rapports au sein des réseaux de franchise, coopératives ou fédérations.

● ORGANISATION, MANAGEMENT & CLIMAT SOCIAL

- Prévention ou gestion positive de conflits inter-services ou de tensions au sein du management.
- Prévention des RPS, accompagnement QVCT, gestion amiable de départ de collaborateurs clés.
- Dialogue lors de négociations sociales complexes ou de situations de blocage.

● GOVERNANCE, STRATÉGIE & TRANSMISSION

- Appuis en cas de changement (organisation, croissance, fusion, changement d'échelle).
- Facilitation entre dirigeants sur la vision stratégique, le modèle économique ou l'objet social.
- Accompagnement lors de transmissions d'entreprises ou de renouvellement de gouvernance.

DOMAINES D'EXPERTISE ET D'ACTION

- **Résolution de différends**

- Conflits civils, commerciaux et sociaux.
- Secteurs clés : **Agriculture, Acteurs Publics**, BTP, Immobilier, Industrie, Commerce, Associations ...

- **Sécurisation de Projets** (Prévention / Accompagnement)

- Accompagnement de projets complexes, transitions (citoyennes, sociétales et agricoles...).
- Facilitation de dialogues pour les aménagements et l'économie des territoires.

- **Accompagnement en entreprises / organisations**

- Conduite changements.
- Amélioration dynamique de groupes.
- Valorisation utilité économique et sociétale.



Didier Ricard

8 Simon - 19410 VIGEOIS
d.ricard@ppd-mediation.fr
www.ppd-mediation.fr

- Médiateur inscrit auprès des Cours d'appel de Limoges et de Bordeaux.
- Expérience Opérationnelle : 37 ans en direction et développements de projets (territoriaux, agricoles, énergies et BTP).
- Engagement : Pratique la médiation depuis 2014 avec une appétence particulière pour les sujets Agricoles et Territoriaux.

Pour plus d'informations : **06 43 87 28 86**

